



**Groupe  
Ornithologique  
Normand**

181 rue d'Auge 14000 Caen

Tél : 02 31 43 52 56

[secretariat@gonm.org](mailto:secretariat@gonm.org) • [www.gonm.org](http://www.gonm.org)

## **Recensement des goélands nicheurs sur les toits de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin (Manche)**

**- Saison 2024 -**

**Daphné Lapie & Régis Purenne**

**Septembre 2024**

## Sommaire

Sommaire .....	2
I - Introduction .....	3
II - Description et statuts des espèces de goélands nichant régulièrement sur les villes côtières en Normandie .....	3
III - Méthodes et secteurs étudiés.....	5
IV – Résultats globaux et spécifiques en 2024 .....	7
V – Evolution des effectifs.....	9
V.1 - Effectif global des goélands .....	11
V.2 - Goéland argenté .....	11
V.3 - Goéland brun.....	11
V.4 - Goéland marin.....	12
VI – Suivi des secteurs concernés par la stérilisation des œufs de goéland argenté.....	13
VI.1 –Quartiers Val-de-Saire et Cherbourg-centre .....	13
VI.2 –Lycée Sauxmarais .....	14
VII - Conclusion.....	15
VIII - Préconisations du GONm.....	16
VIII.1 - Favoriser le retour des oiseaux en milieu naturel .....	16
VIII.2 - Réduire les sources de nourriture.....	16
VIII.3 - Tenter de limiter la nidification sur les habitations et inciter les goélands à nicher sur les zones industrielles .....	16
VIII.4 - Favoriser la reproduction du goéland marin .....	17
VIII.5 – Ne pas traiter les nids de goéland brun et goéland marin.....	17
Bibliographie .....	17
Annexe : cartes de distribution des trois espèces de goélands par secteur.....	19

Correction : Alain Chartier et Franck Morel

Validation : Jocelyn Desmares

Cartographie : Simon Durand

## I - Introduction

Depuis 2011, à la demande de la municipalité de Cherbourg-Octeville puis Cherbourg-en-Cotentin, le Groupe ornithologique normand (GONm) réalise annuellement (sauf en 2013) le recensement des goélands nicheurs en milieu urbain. Si un recensement de l'ensemble de l'agglomération a eu lieu en 2011, de 2012 à 2016, il se limitait à Cherbourg-Octeville. Depuis 2017, le périmètre de recensement est de nouveau élargi, puisque la nouvelle commune de Cherbourg-en-Cotentin intègre les communes déléguées de Cherbourg-Octeville, Querqueville, Equeurdreville et Tourlaville, ainsi que La Glacière ; mais cette dernière n'ayant pas de colonie connue, elle n'est pas prise en compte.

La commune procède régulièrement à des opérations de stérilisation des nids de goéland argenté, via des entreprises spécialisées, afin de limiter les nuisances sonores et sanitaires et « tenter de limiter la progression de l'effectif ». Lors des années avec opérations de stérilisation, le GONm, en sa qualité d'organisme de protection de la nature reconnu d'utilité publique et compétant en la matière et, parallèlement au recensement général, accompagne cette intervention en localisant le plus précisément possible depuis des points hauts les sites de nidification des goélands bruns et marins sur les secteurs traités (deux espèces strictement protégées et non visées par la stérilisation), et évalue leur succès de reproduction.

Des opérations de stérilisation ont eu lieu en 2011, 2012, 2016, puis annuellement depuis 2018. En 2016, la municipalité a par ailleurs demandé à un fauconnier d'effectuer un effarouchement des couples de goélands dans le quartier Val-de-Saire, courant avril. Cette opération n'a jamais été reconduite par la suite.

A l'origine la stérilisation pouvait viser tous les secteurs, mais depuis 2018, les opérations sont désormais limitées géographiquement et visent uniquement quelques quartiers : depuis 2019, il s'agit des deux secteurs « Centre-ville » et « Val-de-Saire ».

En 2022, la ville a obtenu une autorisation de stérilisation triennale courant jusqu'en 2024, toujours pour ces deux secteurs, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

En 2024, le lycée Sauxmarais, secteur « Tourlaville-ZA » a bénéficié d'une autorisation de stérilisation pour deux ans.

Ce rapport présente les résultats des recensements effectués en 2024 ainsi qu'une comparaison avec les résultats antérieurs.

## II - Description et statuts des espèces de goélands nichant régulièrement sur les villes côtières en Normandie

Les « grands » goélands sont tous protégés par la législation française par :

- [Arrêté ministériel du 29 octobre 2009](#) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- [Art. L 411-1et s.](#) du code de l'environnement : les espèces protégées bénéficient d'une protection renforcée (interdiction de détruire nids, œufs, de mutiler, de vendre ou de perturber intentionnellement...).

- Sanctions pour atteinte à une espèce protégée : [L. 415-3 à L. 415-5 CE](#) (délict) et pour perturbation intentionnelle : [R. 415-1 CE](#) (contravention).

La destruction d'un nid de goéland, des œufs, des poussins ou des adultes est passible, conformément à la loi, d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

En Normandie des dérogations sont accordées depuis plusieurs années à certaines villes pour qu'elles puissent mettre en place la stérilisation des œufs de goéland argenté afin de diminuer les gênes pour les habitants.

**Le goéland argenté** est encore l'espèce la plus commune, bien qu'en très fort déclin :

Longueur : 55-60 cm      Envergure : 120-140 cm      Poids : ± 1 kg

Ailes : gris clair à pointes noires et blanches      Pattes : couleur chair

Sur les listes rouges, il est considéré comme « quasi menacé » en Europe, « vulnérable » dans l'Union européenne (BirdLife International 2015), « quasi menacé » en France (UICN, 2016) et « vulnérable » en Normandie (Debout, 2016). C'est la seule espèce pour laquelle un arrêté peut être délivré par la DREAL pour des opérations de stérilisation. Contrairement à une opinion couramment répandue, cette espèce n'est plus en progression : cette impression



Photo de goéland argenté (Gilles Le Guillou)

est donnée par sa forte augmentation en milieu urbain, laquelle ne compense pas la chute beaucoup plus importante des effectifs en sites naturels. La population nicheuse en France a diminué d'un tiers entre la fin des années 90 et le début des années 2020 où elle est estimée autour de 52 000 couples maximum (GISOM 2023). La population normande sur la même période a perdu presque un quart de son effectif : les nicheurs naturels y ont été divisés par 4 en 20 ans ; il y a ainsi désormais trois fois plus de nicheurs urbains soit un peu plus de 13 000 couples (Debout 2023).

### **Le goéland brun**

Longueur : 48-56 cm.      Envergure : 117-130 cm      Poids : ± 900 g

Ailes ; gris foncé      Pattes jaunes

Seul « vrai » migrateur, contrairement aux deux autres espèces qui sont plus « sédentaires », il est considéré comme en danger dans liste rouge régionale (Debout, *op. cit.*).

La population nicheuse en France connaît un déclin très important de plus de 30 %, en une décennie seulement, pour 15 000 couples maximum au début des années 2020 (GISOM 2023).



Photo de goéland brun (Tony Le Huu Nghia)

Un peu plus de 1 200 couples nichaient en Normandie en 2012 (Debout, *op. cit.*) mais la population s'est effondrée en raison de la destruction de la colonie du terre-plein des mielles à Tourlaville et de l'impact de renards sur celle de l'île de Tatihou (Purene 2018).

Un regain est noté depuis quelques années sur ce dernier site (Purene 2022b), qui abrite la dernière colonie en milieu naturel de Normandie. L'effectif régional compte probablement 500 couples actuellement, dont environ 300 dans le nord Cotentin. Avec ses bastions normands, l'île de Tatihou et les toits de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin, la population régionale est désormais constituée à plus de 60 % de nicheurs urbains.

**Le goéland marin** (le plus grand laridé du Monde)Longueur : 60-75 cm. Envergure : 145-165 cm Poids :  $\pm 1,6$  kg

Ailes : noires Pattes : couleur chair pâle



Photo de goéland marin (Gilles Le Guillou)

La population nicheuse de goéland marin a cessé sa progression au niveau national et en Normandie au cours de la dernière décennie : l'effectif régional est situé autour de 1 700 couples (Debout, *op. cit.*). L'essentiel de la population normande est concentré sur les réserves littorales du GONm de Chausey et de Saint-Marcouf, mais l'espèce a perdu un tiers de ses effectifs en milieu naturel, alors que les nicheurs urbains représentent aujourd'hui 40 % du total (Debout, *op. cit.*).

**Le goéland leucophée**

Longueur : 52-58 cm. Envergure : 120-140 cm

Poids :  $\pm 1$  kg

Ailes : gris Pattes : jaunes

D'origine méditerranéenne, il a connu une expansion vers le nord : l'espèce est un nicheur très rare en Normandie, de l'ordre de 5 couples, dont certains urbains. En 2021 l'espèce a probablement niché à Cherbourg, une première pour le département de la Manche.



Photo de goéland leucophée (Gérard Debout)

**III - Méthodes et secteurs étudiés**

Le recensement est mené à partir d'un réseau de points hauts (toits d'immeubles, fort du Roule...) (Figure 1) et ponctuellement au sol depuis les rues.

Avant 2017, seuls les sites d'observation 1 à 5 étaient utilisés et les effectifs recensés ne concernaient donc que les six secteurs de « Cherbourg - Centre-ville », « Val-de-Saire », « Sud-est », « Provinces », « Octeville-Bourg » et « Les Vallons ».

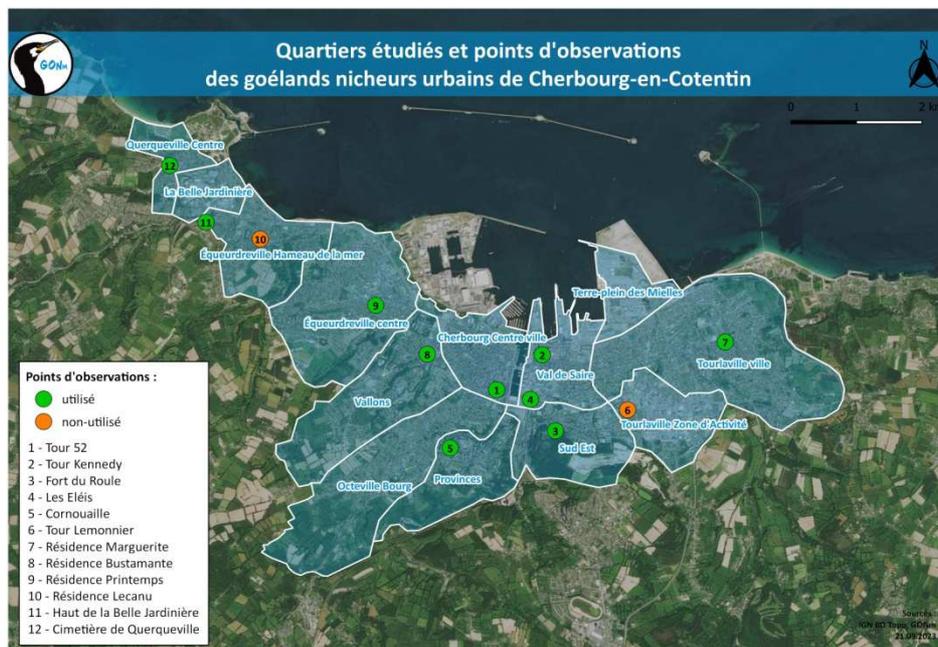
La zone étudiée annuellement depuis 2017, plus grande avec 13 secteurs, permet de mieux apprécier la répartition des goélands nicheurs urbains sur l'ensemble de l'agglomération. Dans la présentation des résultats le secteur « Querqueville centre », qui n'abrite que quelques couples, est fusionné avec « La Belle jardinière », pour former un unique secteur dit « Querqueville ».

Nous avons utilisé en 2024 un maximum de sites d'observation, déjà utilisé auparavant, soit 10 sur les 12 utilisés en 2017. La tour Lemonnier (n°6) a été abandonnée au fil du temps en raison des procédures d'accès trop compliquées. Ce point a été remplacé par une prospection depuis les rues dans le secteur ZA Turlaville, la recherche d'un point haut depuis la carrière n'ayant pas abouti. La résidence Lecanu (n°10) n'a pas été utilisée, pour des raisons de difficultés d'accès via le gardien, mais le suivi du secteur « Hameau de la Mer » a été réalisé depuis le Haut de la Belle Jardinière/rue des Hautes terres. A noter que le point

N°11, Haut de la Belle Jardinière, est décalé de quelques centaines de mètres (rue des Hautes terres) en raison du développement des arbres. Ce facteur ne facilite d'ailleurs pas l'observation dans d'autres endroits de la zone étudiée.

Le terre-plein des Mielles, en tant que quartier, ne concerne que les toits des hangars situés sur la zone sud du terre-plein et non pas le terre-plein dans son ensemble, puisque la colonie qui s'y trouvait auparavant n'existe plus.

Précisons que le complexe Base navale (zone militaire) et le site de « Naval Group » (anciennement appelé DCNS) à Cherbourg, ainsi que toute la zone de l'école des Fourriers (ex CIN, zone militaire) Querqueville sont exclus du périmètre d'observation et de la zone d'étude définie par le commanditaire. La population de goélands est donc plus importante que les effectifs annoncés pour le seul secteur d'étude.



En 2024, le premier recensement a été effectué sur l'ensemble des quartiers, l'objectif étant d'évaluer l'effectif global de la population nicheuse de goélands et, parallèlement, de localiser le plus précisément possible les couples de goélands marin et brun sur les deux secteurs visés par la stérilisation et d'en informer la municipalité qui relaie l'information à la société en charge des opérations avant son premier passage. Le second passage du GONm ne visait que les secteurs traités, et les informations ont été produites rapidement à la municipalité en charge de les fournir à la société de stérilisation avant son deuxième passage. Un troisième passage du GONm a eu lieu sur les secteurs traités afin d'évaluer le nombre de couples ayant produit des poussins. Lors des trois suivis un fichier avec les résultats bruts détaillés a donc été fourni à la municipalité.

Le tableau 1 présente les dates des recensements effectués en 2024 par le GONm et les périodes annoncées par la société Avipur pour les opérations de stérilisation.

Numéro de passage	Recensements du GONm	Traitement des œufs sur deux secteurs
1	29, 30 avril et 3 mai	13 au 17 mai ?
2	seulement sur les secteurs traités : 27 et 28 mai	3 au 7 juin ?
3	seulement sur les secteurs traités : 24 juin	

**Tableau 1 : dates des opérations de recensement et de stérilisation en 2024**

Dans cette étude concernant les goélands nicheurs, nous avons, comme les années précédentes, recensé à la fois :

1. Les nids avec couveurs ou adultes à proximité (indice certain de nidification),
2. Les couples proprement dit, c'est-à-dire deux adultes très rapprochés, dont le nid n'est pas visible du point d'observation (indice probable de nidification)
3. Les oiseaux adultes seuls qui semblent cantonnés (ils peuvent représenter un membre d'un couple dont le couveur n'est pas visible du point d'observation) (indice possible de nidification).

Comme il est impossible de repérer tous les nids à partir des points d'observation, le fait de compter, en plus, les couples et les individus apparemment cantonnés, permet d'avoir une estimation assez précise de la population reproductrice : le total est un indicateur du nombre de couples apparents ou potentiels (mais appelés couples dans le reste du rapport) et l'expérience montre que cela conduit malgré tout à une légère sous-estimation de la réalité.

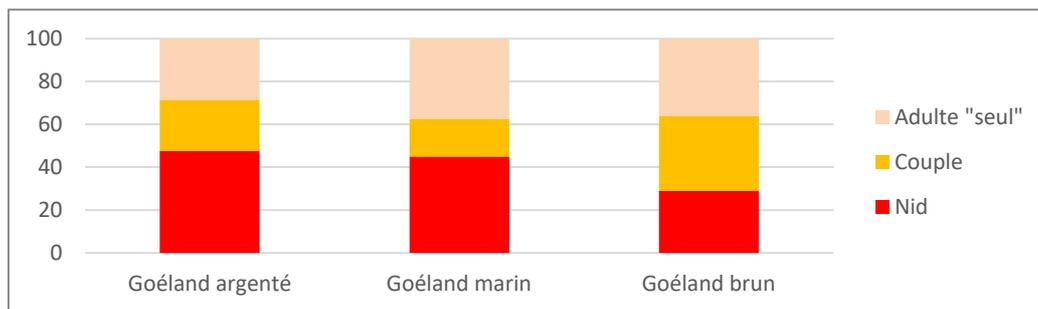
Rappelons que le premier recensement est généralement réalisé fin avril voire début mai lors des années avec opérations de stérilisation : même s'ils sont déjà cantonnés sur leur site de reproduction, de nombreux couples n'ont pas encore construit un nid et pour beaucoup la ponte n'a pas encore eu lieu. Ceci vaut d'autant plus pour le goéland brun qui niche un peu plus tard : aussi, le recensement des effectifs nicheurs est généralement préconisé autour de la mi-mai pour les goélands.

Cette date précoce du premier recensement est imposée par les dates du premier passage de stérilisation qui suivra, généralement autour de la mi-mai... les dates des opérations de stérilisation sont généralement connues peu de temps avant notre recensement qui nécessite aussi une organisation complexe (autorisations d'accès et planning d'accès aux différents toits des immeubles, choix des jours suivant les conditions météorologiques, ...). Le bilan (effectif et localisations) pour les secteurs visés par la stérilisation doit, par ailleurs, être rendu quelques jours avant le premier passage de la société. Pour toutes ces raisons, la période visée pour le premier suivi est donc très resserrée.

## IV – Résultats globaux et spécifiques en 2024

Nous présentons ici les résultats obtenus lors du premier recensement général. Fin avril-début mai, une partie des nids ne sont pas encore construits ou ne sont pas visibles depuis les points hauts. Ainsi en 2024, à cette date (Figure 2) :

- 47,7 % (31,3% en 2023, 45,5 % en 2022) du nombre total de sites potentiels présentaient un nid construit visible et reconnaissable pour le goéland argenté ;
- 45 % (28 % en 2023, 27 % en 2022) des sites de goéland marin ;
- 29,1 % (14 % en 2023, 19 % en 2022) des sites de goéland brun, proportion logiquement la plus faible chez cette espèce qui niche un peu plus tardivement que les deux autres.



**Figure 2 : Proportion (en %) des catégories composant les effectifs des trois espèces de goélands fin avril-début mai 2024**

Au total 1 293 « couples nicheurs certains ou potentiels » ont été recensés en 2024 sur le secteur d'étude dont 4 indéterminés (exclus des analyses), 1 163 couples de goéland argenté (-84 couples par rapport à 2023), 86 (-34 couples) de goéland brun et 40 (-10 couples) de goéland marin.

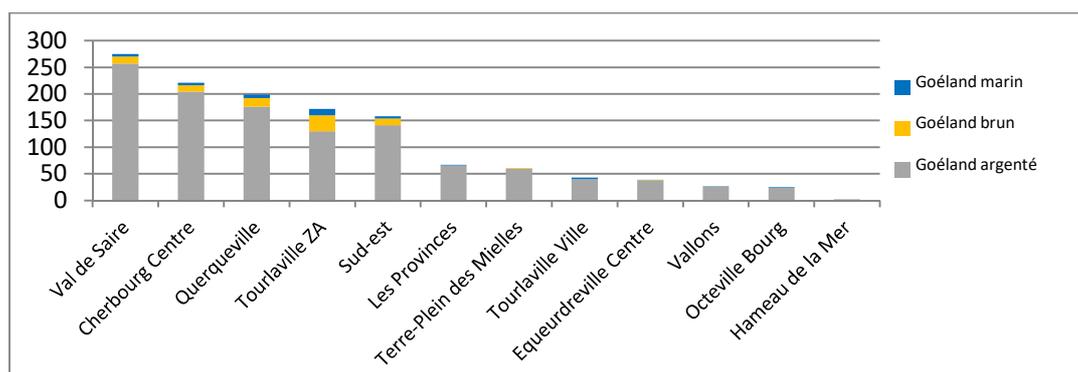
Le goéland argenté, espèce la plus abondante, représente 90 % de l'effectif global : les commentaires sur la distribution globale des goélands sont étroitement liés à cette espèce.

La figure 3 présente la distribution du nombre de couples potentiels par secteur.

Le classement des secteurs par ordre de grandeur est classique :

- Entre 200 et 300 couples : le Val-de-Saire (275 ; -46 couples/2023), Cherbourg-Centre (222 ; -15 couples/2023) et Querqueville (200 ; stable)
- Entre 150 et 200 couples : Tourlaville-ZA (173) et le Sud-Est (158),
- Entre 50 et 100 couples : Les Provinces (68), le Terre-plein des Mielles (61),
- Jusqu'à 50 couples : Tourlaville-Ville (43), Equeurdreville (39) et Octeville bourg (25) et Equeurdreville-hameau de la mer (2).

Les proportions sont proches de 2023 : 38,5 % de l'effectif global est concentré sur la zone Val-de-Saire et Cherbourg-Centre et même 64 % si on ajoute en continuité les secteurs Sud-Est et Tourlaville-ZA. Le secteur de Querqueville (Belle Jardinière), noyau isolé plus à l'ouest, abrite 15,4 % à lui seul. Ces cinq secteurs les plus peuplés abritent près de 80 % de l'effectif global. Des cartes en annexe de ce rapport présentent la distribution des couples par secteur d'une part pour le goéland argenté et d'autre part pour les goélands brun et marin.



**Figure 3 : Nombre de couples de goélands nicheurs ou potentiellement nicheurs par secteurs fin avril-début mai 2024**

97 % de la population de goéland brun se concentre aussi sur les 5 principaux secteurs du goéland argenté (cf. figure 4 où les secteurs sont classés par ordre d'importance pour le goéland argenté) : le maximum est situé à Tourlaville-ZA (30), les autres secteurs abritant +/- 15 couples. Un couple est noté au Terre-plein des Mielles et à Equeurdreville-Centre.

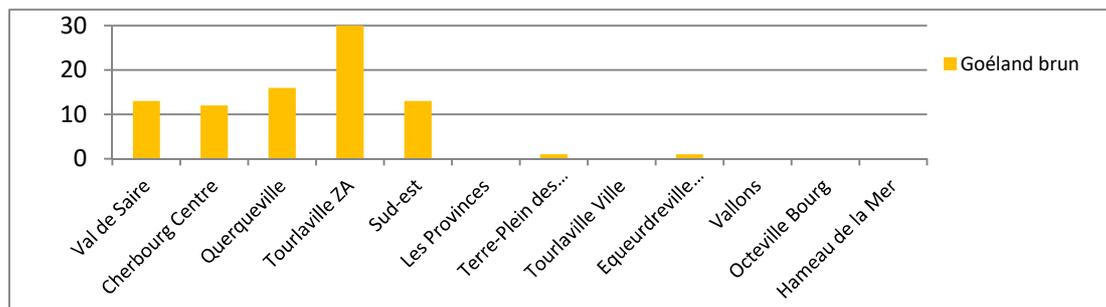


Figure 4 : Nombre de couples de goéland brun nicheurs ou potentiellement nicheurs par secteurs fin avril-début mai 2024

Concernant le goéland marin, espèce beaucoup plus rare et localisée ici, 82,5 % de l'effectif se trouve également sur ces 5 principaux secteurs, mais cette année c'est Tourlaville-ZA qui abrite le plus de couples potentiels (12 couples ; +3/2023) (Figure 5).

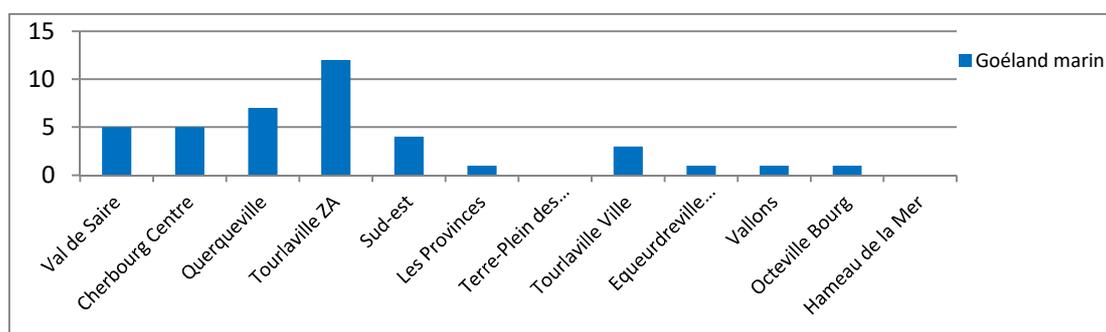


Figure 5 : Nombre de couples de goéland marin nicheurs ou potentiellement nicheurs par secteurs fin avril-début mai 2024

## V - Evolution des effectifs

Il faut rester prudent dans l'analyse liée aux comparaisons avec les années antérieures en particulier dans le cas de variations modérées, compte tenu des biais méthodologiques (variation de l'observateur, des points d'observations, des dates de recensement et des variations de phénologie, des proportions des différentes catégories de couples possibles à certains...) et des paramètres naturels (survie, fécondité...).

L'évolution peut être ici analysée à trois niveaux :

- Le nouveau périmètre d'étude tel que défini depuis 2017 et déjà recensé en 2011, sur l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin. La figure 6 présente l'évolution globale et spécifique et la figure 7 celle des goélands brun et marin à une échelle plus adaptée.
- L'ancien périmètre d'étude de Cherbourg-Octeville défini au début des années 2010 (dite zone témoin), qui ne concerne donc ici que les six secteurs (« Cherbourg - Centre-ville », « Val-de-Saire », « Sud-est », « Provinces », « Octeville-Bourg » et « Les Vallons »). La figure 8 présente l'évolution globale et spécifique et la figure 9 celle des goélands brun et marin à une échelle plus adaptée.
- Pour la période commune de 2017 à 2023, les tendances spécifiques sur la zone témoin et dans le reste de l'agglomération sont présentées sur les figures 10 à 12 : pour rendre les résultats plus facilement comparables, nous les avons ramenés à une base 100 choisie arbitrairement, c'est-à-dire l'effectif de début de période (2017) pour chaque espèce.

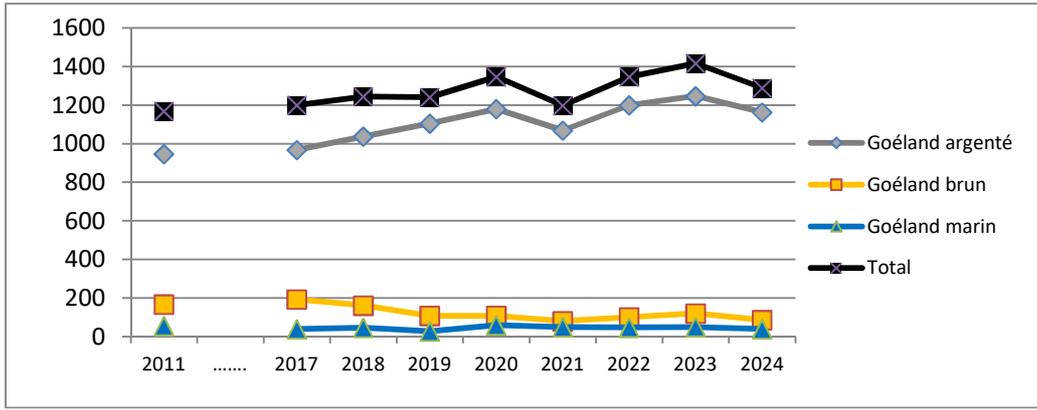


Figure 6 : Nombre de couples estimés sur l'agglomération en 2011 et de 2017 à 2024

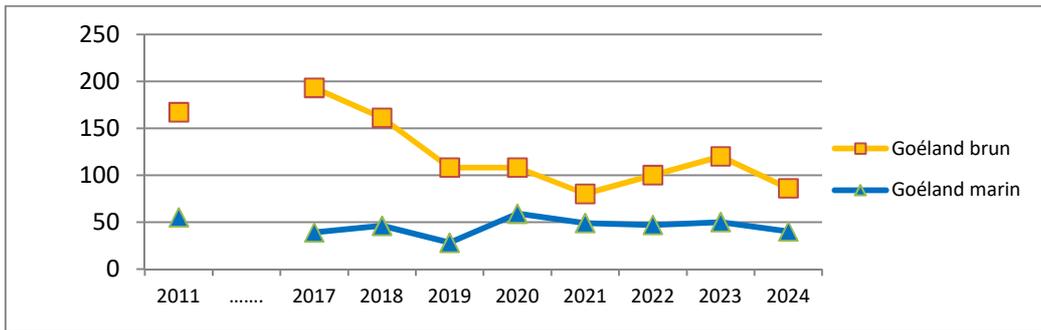


Figure 7 : Nombre de couples estimés de goéland brun et goéland marins sur l'agglomération en 2011 et de 2017 à 2024

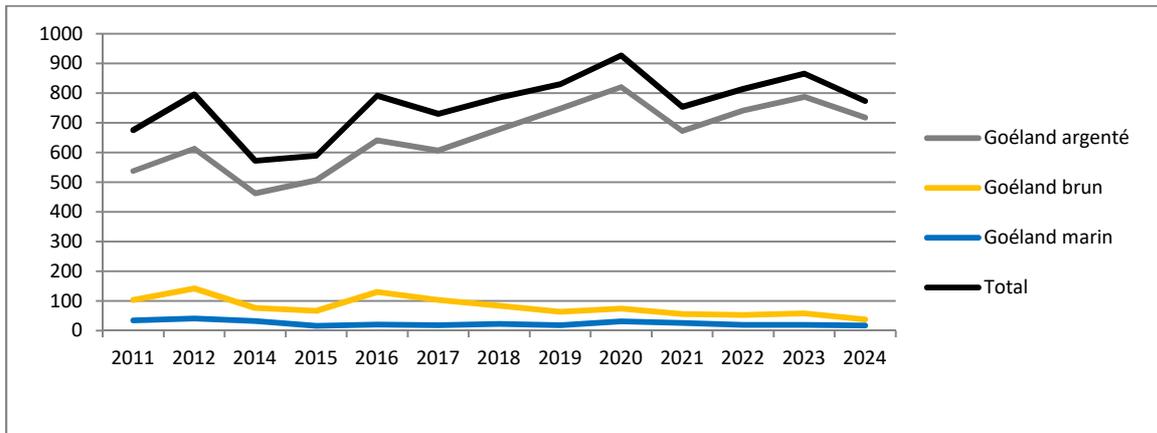


Figure 8 : Nombre de couples estimés sur l'ancien périmètre d'étude (secteur témoin) de 2011 à 2024

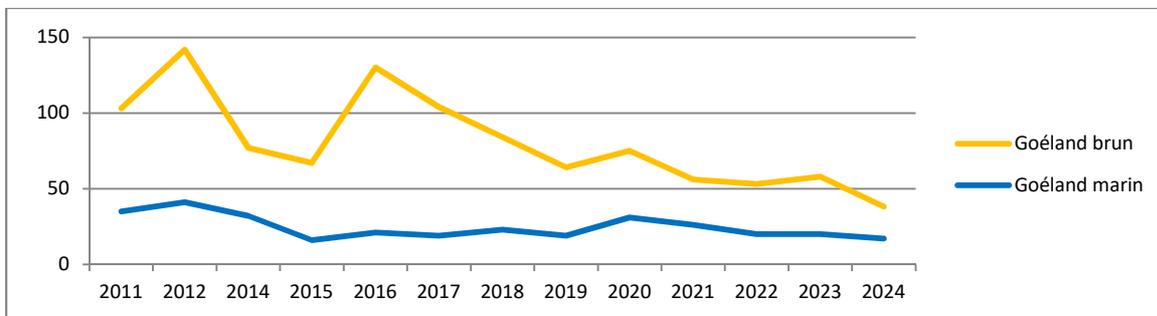


Figure 9 : Nombre de couples estimés de goéland brun et goéland marin sur l'ancien périmètre d'étude (secteur témoin) de 2011 à 2024

## V.1 - Effectif global des goélands

**Sur l'agglomération**, 1 293 couples potentiels de goélands (toutes espèces confondues, 4 indéterminés) ont donc été recensés en 2024, soit un niveau d'abondance correspondant de la moyenne établie sur la période 2017-2024. Après une progression historique, cette dernière s'est ralentie, l'effectif a atteint son plus haut niveau ces dernières années et ne progresse plus.

**Sur la zone témoin**, rappelons que les chutes d'effectifs constatées en 2014 et 2015 sont liées à la disparition de la colonie du toit des Eleis (secteur Val-de-Saire) suite à des travaux de réfection. En 2011 et 2012 ce site abritait 243 couples de goélands, avec un effectif extrêmement stable ces deux années-là (au couple près), soit 173 couples de goéland argenté, 65 de goéland brun et 5 de goéland marin (Purenne & Démarest 2012, Jaillet 2014). On observe que, dès 2016, les effectifs se rétablissent chez les deux principales espèces, goéland argenté et goéland brun, retrouvant le niveau de 2012 avant disparition de la colonie des Eleis : une redistribution des couples s'étant opérée vers les zones habitées notamment.

A cette échelle aussi, la progression s'est ralentie pour atteindre un pic en 2020 (927 couples), +17 % en 4 ans. L'effectif de 2024 avec 773 couples est désormais globalement stable, proche de la moyenne 2016-2023 (808 couples).

## V.2 - Goéland argenté

**Sur l'agglomération**, 1 163 couples potentiels ont été recensés, soit un effectif au niveau de la moyenne de 1 121 couples établie sur la période 2017-2023. Après une progression historique et un pic, l'espèce ne progresse plus et se stabilise (-6,7 %/2023).

**Sur la zone témoin**, après la chute de 2014-2015, le goéland argenté retrouve son niveau en 2016 et progresse ensuite jusqu'à un pic en 2020 (+22 %). L'effectif de 718 couples en 2024 est stable comparable à la moyenne de 748 couples pour la période 2019-2024. Les tendances sont globalement les mêmes sur la zone témoin et dans le reste de l'agglomération notamment ces dernières années.

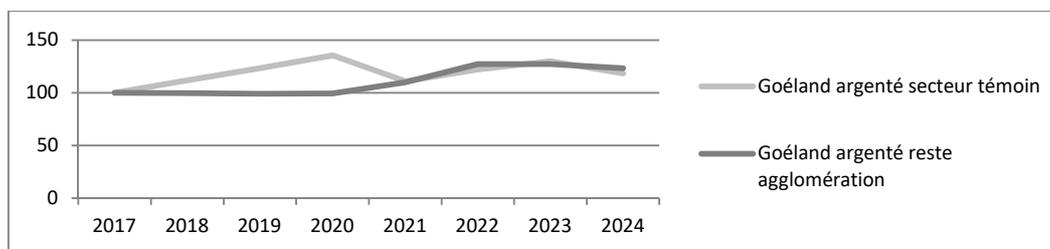


Figure 10 : Evolution de l'indice du goéland argenté depuis 2017 (base 100) sur le secteur témoin et dans le reste de l'agglomération

## V.3 - Goéland brun

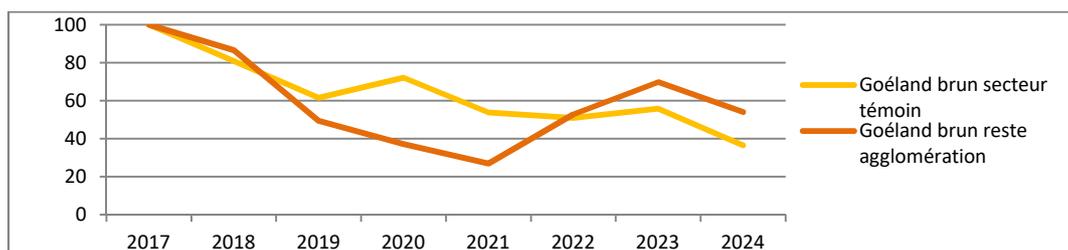
**Sur l'agglomération**, rappelons d'abord qu'en 2009 le terre-plein des Mielles abritait une colonie de près de 700 couples de goéland brun, constituant de loin la principale colonie de Normandie avec presque 60 % des effectifs nicheurs. L'aménagement du terminal charbonnier et l'activité humaine liée ont conduit à la désertion du site par les goélands dès 2010 (Purenne 2011), lesquels se sont reportés en majorité sur l'île Tatihou et, dans une moindre mesure, sur l'agglomération (Purenne 2018).

En 2017, l'effectif était de l'ordre de 200 couples mais il a connu une chute rapide de plus de 50 %. Sur cette période, il y a eu une perte comparable dans la zone témoin et dans le reste de l'agglomération. Depuis le plus bas de 2021, l'effectif connaît un certain regain et atteint

120 couples en 2023, à hauteur de la moyenne établie sur la période 2017-2023 (124 couples). En 2022-2023 l'effectif global avait progressé de 50 % (+40 couples), quasi exclusivement en dehors de la zone témoin, où il reste stable ces dernières années.

L'effectif chute de 28 % en 2024 pour 86 couples, et même de 55 % par rapport à 2017. Nous retombons au niveau de 2021 qui avait pourtant été suivi d'une progression en 2022-2023.

**Sur la zone témoin**, après avoir retrouvé en 2016 son niveau d'avant la chute de 2014-2015, le goéland brun amorce une nouvelle chute drastique de près de 60 % en 5 ans (2016-2021). L'effectif était stable à son plus bas niveau en 2022-2023 (53-58 couples), il baisse donc en 2024 de 34 % pour seulement 38 couples et est donc au plus bas : 20 couples sont perdus sur cette zone et 14 dans le reste de l'agglomération. Les tendances sont globalement les mêmes sur la zone témoin et dans le reste de l'agglomération (Figure 11).



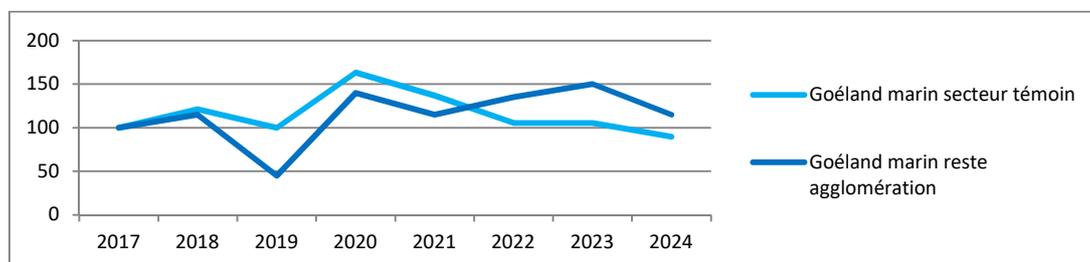
**Figure 11 : Evolution de l'indice du goéland brun depuis 2017 (base 100) sur le secteur témoin et dans le reste de l'agglomération**

#### V.4 - Goéland marin

**Sur l'agglomération.** Avec 40 couples en 2024, l'effectif baisse de 20 % mais reste proche de la moyenne de 45 couples établie sur la période 2017-2024 (pic de 59 couples en 2020). Suite à son implantation en ville, le goéland marin a progressé et connaît des fluctuations parfois importantes (comme en 2019 avec 28 couples seulement).

**Sur la zone témoin.** Après avoir progressé, l'effectif de goéland marin a connu une chute de 60 %, entre 2012 (41) et 2015 (16), années des deux extrêmes : la disparition des toits des Eleis n'en étant pas la cause principale (seulement quelques couples sur ce site). Depuis 2016, malgré un pic à 31 couples en 2020, l'effectif est stable et fluctue autour d'une moyenne de 22 couples ; en 2024 l'effectif est légèrement en dessous de cette moyenne avec 17 couples.

L'espèce étant en effectif réduit, les fluctuations ne sont pas forcément significatives et les tendances globalement les mêmes dans la zone témoin et dans le reste de l'agglomération (Figure 12).



**Figure 12 : Evolution de l'indice du goéland marin depuis 2017 (base 100) sur le secteur témoin et dans le reste de l'agglomération**

## VI – Suivi des secteurs concernés par la stérilisation des œufs de goéland argenté

### VI.1 – Quartiers Val-de-Saire et Cherbourg-centre

Depuis 2019, seuls les secteurs Val-de-Saire et Cherbourg-centre sont visés par la stérilisation. En 2024, ils abritent au total 496 couples potentiels fin avril, puis 466 couples (dont des familles) fin mai, et enfin 393 couples (dont des familles) fin juin (Figure 13). Cette baisse est logique et concerne essentiellement le goéland argenté ; elle est liée à l'absence de reproduction de certains oiseaux ou à des oiseaux mieux cachés (couvant des nids non visibles par exemple) à partir du second passage, ou à des échecs en cours de saison. Entre fin avril et fin juin les estimations spécifiques restent donc relativement proches.

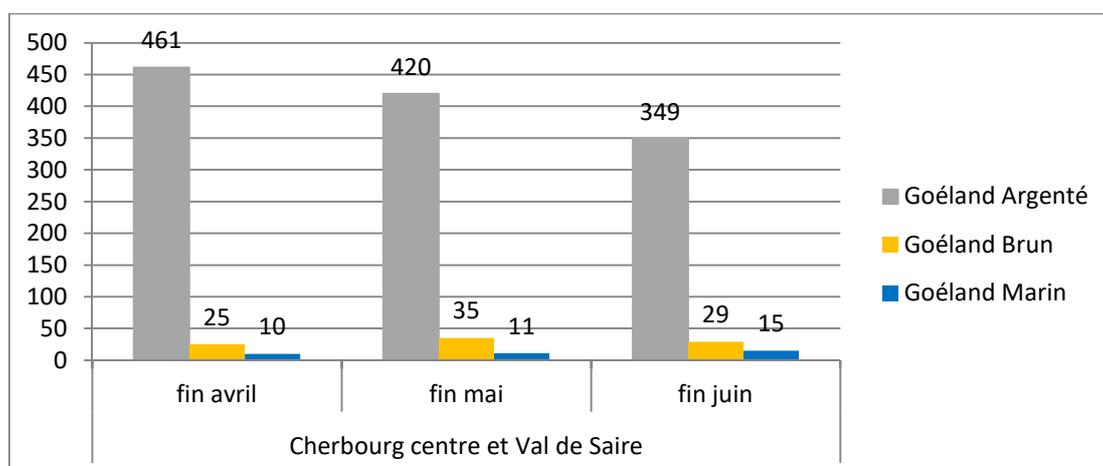


Figure 13 : Evolution du nombre de couples potentiels des 3 espèces de goélands sur les deux secteurs visés par la stérilisation entre fin avril et fin juin

Sur ces deux secteurs, le GONm a recensé fin juin le nombre de nichées (et de poussins correspondants) suivant :

27/06/2024	Goéland argenté	Goéland brun	Goéland marin	Goélands non identifiés
1 poussin	67	3	1	3
2 poussins	40	1	0	4
3 poussins	26	0	0	2
<b>Total nichées 2024</b>	<b>133</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>9</b>
<b>Total poussins 2024</b>	<b>225</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>17</b>
<i>Total nichées 2023</i>	<i>161</i>	<i>9</i>	<i>3</i>	<i>9</i>
<i>Total poussins 2023</i>	<i>255</i>	<i>15</i>	<i>5</i>	<i>16</i>
<i>Tendance nichée 2023/2024</i>	<i>-28</i>	<i>-5</i>	<i>-2</i>	
<i>Tendance couple (max. en avril-mai) 2023/2024</i>	<i>-39</i>	<i>-7</i>	<i>-5</i>	

Tableau 2 : nombre de nichées et de poussins des trois espèces de goélands sur les secteurs Cherbourg-Centre et Val-de-Saire fin juin

Les indicateurs sont un peu en baisse par rapport à 2023 (Tableau 2, Figure 14) mais les trois espèces ont perdu des couples cette année sur cette zone.

Les sites visités par les stérilisateurs ne correspondent qu'à une toute petite partie des toits recensés par le GONm sur les secteurs visés.

Le nombre de nids visés par la stérilisation a nettement baissé en 2024, avec respectivement au premier et second passage, 57 et 65 nids pour 140 et 142 œufs (données Avipur) contre environ 120 nids pour 322 puis 364 œufs en 2023 (donnée Altivia) soit environ deux fois moins de nids stérilisés (et - 60 % d'œufs) en 2024 : pour autant le nombre de poussins et nichées en 2023 est supérieur à 2024. Si la baisse des effectifs en 2024 peut en partie l'expliquer, il y a peut-être aussi eu un problème d'efficacité du produit de stérilisation en 2023 ?

Pour éviter toute confusion entre les nids de goéland argenté et goéland brun, nous continuons de préconiser une non intervention sur les toits abritant des couples et nids de goéland brun.

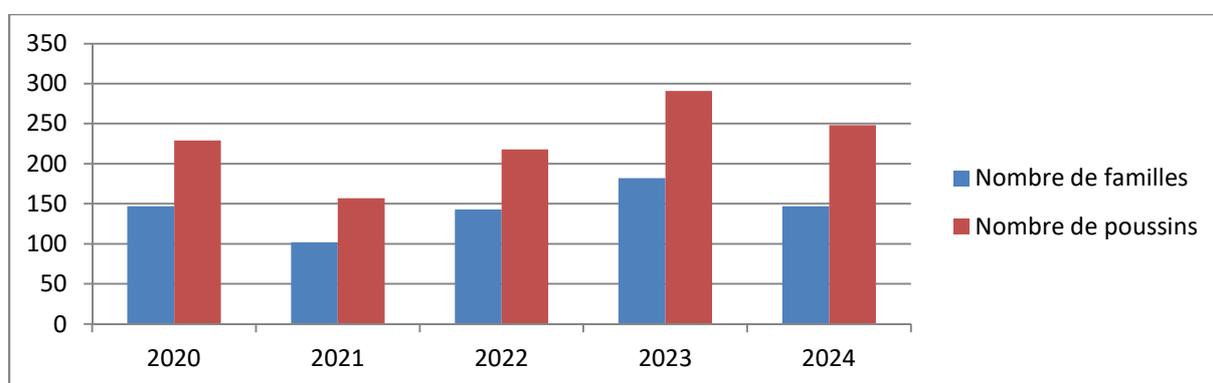


Figure 14 : Evolution du nombre de nichées sur les secteurs Val-de-Saire et Cherbourg-Centre entre 2020 et 2024

## VI.2 -Lycée Sauxmarais

L'arrêté de dérogation du 26 avril 2024 étendant les opérations de stérilisation au Lycée Sauxmarais (secteur Tourlaville ZA) hors des deux secteurs habituels (Centre-ville et Val-de-Saire) n'a pas été porté à la connaissance du GONm. Ceci nous a été confirmé le 17 mai, donc après la première opération de stérilisation.

Nous avons réalisé un suivi directement sur les toits du lycée le 27 mai avec 57 nids recensés :

- 49 nids de goéland argenté (dont 2 avec 2 et 3 poussins),
- 8 nids de goélands bruns (dont 2 avec 2 et 3 poussins). Les 6 nids avec œufs ont été signalés par de la peinture jaune.

Le 25 juin sont notés :

- 38 nids de goéland argenté dont 9 encore avec des œufs et 4 familles pour 7 jeunes,
- 5 nids de goéland brun tous avec œufs et 3 familles pour 4 jeunes.

De fait nous ne pouvons pas exclure que des nids de bruns aient été stérilisés.

## VII - Conclusion

Sur le périmètre d'étude le goéland brun (espèce strictement protégée) est en régression et à son plus bas niveau, le goéland marin (autre espèce strictement protégée) est stable avec parfois de fortes fluctuations. Enfin, le goéland argenté (espèce protégée, mais susceptible de régulation) semble se stabiliser un niveau assez haut.

Le site de Naval Group, situé hors du périmètre étudié ici, a été recensé cette année (Lapie & Purenne 2024) avec 199 couples de goéland argenté, 29 de goéland brun et 3 de marin. Ces deux dernières espèces sont stables depuis le dernier décompte du site en 2012, l'argenté a lui logiquement progressé parallèlement à la zone urbaine.

Ajoutés aux résultats de la présente étude, ceci donne des totaux proches de 1 400 couples de goéland argenté, 120 couples de goéland brun et 50 couples pour le goéland marin sur la partie urbaine de Cherbourg-en-Cotentin (hors forts de la rade de Cherbourg). Il conviendrait de pouvoir recenser les goélands nicheurs des zones militaires de la Base navale afin de pouvoir actualiser l'effectif de l'ensemble de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin, ces sites pouvant abriter une importante population de goélands.

Rappelons que le traitement des œufs a pour principal objectif de diminuer les nuisances sonores dues aux cris des goélands, particulièrement pendant l'élevage des jeunes. La stérilisation des œufs, si elle est menée efficacement, empêche les éclosions, ce qui diminue d'autant les émissions sonores, considérées comme des nuisances par certains habitants.

Rappelons également que les suivis effectués par le GONm depuis la fin des années 1990 sur plusieurs villes normandes, montrent qu'il ne faut pas s'attendre à une diminution importante de la population de goéland argenté via les opérations de stérilisation, si ce n'est sur des quartiers qui sont traités pendant plusieurs années de manière systématique.

Ainsi, sur la ville du Havre, ce n'est qu'au bout de seize ans d'intervention, que les secteurs systématiquement stérilisés ont commencé à voir les effectifs nicheurs diminuer de façon significative ... mais cette diminution s'est accompagnée d'une occupation d'un plus grand nombre de quartiers et, au final, la population sur l'ensemble de la ville n'a pas diminué.

De plus, lorsque les interventions de traitement des œufs sont seulement ponctuelles ou partielles, cela conduit au contraire à augmenter les nuisances sur certains quartiers. En effet, les goélands argentés n'ayant pas eu de poussin se regroupent et volent au-dessus des secteurs où les densités de poussins sont importantes.

Par rapport au coût important que représente le traitement des œufs, les effets à attendre sur la population de goéland argenté sont donc assez limités à moyen terme. Sur le très long terme, un recul de plus de vingt ans ne laisse toujours pas entrevoir une diminution des effectifs à l'échelle des agglomérations concernées. Il est important de rappeler que depuis les années 1990, plusieurs colonies en sites naturels ont connu une forte régression et, si au début cette baisse semblait être compensée par l'augmentation en sites urbains, ce n'est plus le cas.

L'agglomération de Cherbourg abrite plus de 8 % de l'effectif nicheur normand total (sites naturels et urbains confondus) et 10 % des nicheurs urbains normands. Cette population est également d'intérêt national (au moins 2,7 % de la population française). L'agglomération est aussi très importante pour le goéland brun ; on peut estimer qu'avec les secteurs non recensés, elle concentre plus de 25 % de la population régionale, ce qui est considérable, donnant une responsabilité importante localement pour son maintien dans un état de conservation favorable.

Enfin, l'agglomération abrite près de 3 % de la population régionale de goéland marin.

## VIII - Préconisations du GONm

### VIII.1 - Favoriser le retour des oiseaux en milieu naturel

La solution idéale serait de favoriser le retour des oiseaux en milieu naturel ou semi-naturel et, en tous cas, d'éviter que d'autres oiseaux ne quittent les colonies en sites naturels pour le milieu urbain. Il s'agit dans un premier temps de garantir la mise en protection des sites identifiés comme les plus favorables pour éviter qu'ils ne soient désertés (notamment ici les forts de la rade de Cherbourg et, tout particulièrement, l'île Pelée qui accueille une des dernières importantes colonies de goéland argenté) : cela passe par la garantie du respect de la tranquillité par le propriétaire (le GONm a une convention avec Ports de Normandie et suit l'effectif de l'île Pelée tous les ans), mais aussi par le public ; normalement, ce site est interdit d'accès (un arrêté de protection de biotope pourrait compléter la chose en période de reproduction).

En 2014, en Haute-Normandie, trois goélands, pourtant nés en milieu urbain, ont établi leur nid sur le littoral. Cette observation montre que le retour au milieu naturel est toujours possible pour l'espèce, même pour un oiseau né en milieu urbain. Et également que le brassage génétique entre oiseaux urbains et littoraux est bien réel (Le Guillou et al., 2014).

### VIII.2 - Réduire les sources de nourriture

Certains habitants de Cherbourg-en-Cotentin nourrissent volontairement ou involontairement les goélands. Il est donc important de rappeler aux habitants que les goélands ne doivent pas être nourris :

- En informant, voire en verbalisant ceux qui, volontairement ou involontairement, les nourrissent (le nourrissage des goélands est interdit : article 120 du règlement sanitaire du 7 juin 1985) ;
- En supprimant l'accès possible aux poubelles (déposer les poubelles dans des containers fermés et pas en sacs devant les portes) ;
- En indiquant aux restaurateurs qu'ils doivent garder leurs arrière-cours sans déchets à l'air libre ;
- En fermant les décharges ;
- En supprimant l'accès possible aux déchets de la pêche.

Ces deux derniers points sont de loin les plus importants. Par exemple, Pons (1996) a montré que la fermeture de la décharge de Brest a conduit à une diminution de 19 % des effectifs nicheurs sur la colonie voisine de Tréberon (en site naturel).

### VIII.3 - Tenter de limiter la nidification sur les habitations et inciter les goélands à nicher sur les zones industrielles

Le nettoyage des terrasses en période internuptiale semble un point important afin de retirer tout ce qui peut servir à construire les nids.

Il faut qu'un maximum d'habitants pose :

- Des pics et des fils sur les toits en pente, sur les cheminées et à leur base,
- Ou des filets sur les terrasses des immeubles.

Des efforts isolés ne permettront pas de limiter la population de goélands.

Pour limiter l'attrait des secteurs habités du centre-ville pour les goélands et les inciter à s'installer plutôt dans les zones industrielles où les nuisances sont moins importantes, **il faut limiter les traitements aux zones habitées et ne pas traiter les zones industrielles.**

Par exemple, suite à des travaux, les importantes colonies de goélands du toit du centre commercial des Eleis et du terre-plein des Mielles se sont redistribuées en partie sur des secteurs habités.

### VIII.4 - Favoriser la reproduction du goéland marin

Il s'agit de favoriser la seule prédation efficace possible en favorisant la reproduction du goéland marin. En l'état actuel de nos connaissances, si on prend l'exemple de la colonie en site naturel de Saint-Marcouf, un peu plus de 300 couples de goéland marin se sont substitués à plus de 2 500 couples de goéland argenté.

### VIII.5 - Ne pas traiter les nids de goéland brun et goéland marin

Les observations ayant lieu depuis des points hauts, sur les toits où se mélangent des goélands bruns et argentés, il ne faut pas traiter les nids car il est impossible de différencier les œufs de ces deux espèces. Normalement, les erreurs entre les nids de goéland marin (beaucoup plus rare ici) et argenté doivent être rares car les nids de goéland marin sont nettement plus grands et les œufs plus gros.

Nous devons par ailleurs être informés avant les opérations de tous les nouveaux secteurs visés par la stérilisation (cas du Lycée Sauxmarais en 2024).

## Bibliographie

BIRDLIFE INTERNATIONAL (2015) - European Red List of Birds. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities.

BOULARD C (2016) - Les goélands urbains de Cherbourg-Octeville - Saison 2016. Groupe Ornithologique Normand, 18 p.

CADIOU B. et les coordinateurs régionaux, coordinateurs départementaux et coordinateurs espèce. (2014) - Cinquième recensement national des oiseaux marins nicheurs en France métropolitaine : bilan final 2009-2012. Rapport Gisom & AAMP, Brest, 75 p.

GISOM (2023) - Recensement national des oiseaux marins nicheurs en France hexagonale. Enquête 2020-2022. Résultats des suivis. 61 p.

DAUGUET F, ADAM A & MOREL F (2017) - Inventaire et recensement des goélands nicheurs sur les toits de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin - Saison 2017. Groupe Ornithologique Normand, 15 p.

DAUGUET F, LAPIE D & MOREL F (2018) - Inventaire et recensement des goélands nicheurs sur les toits de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin - Saison 2018. Groupe Ornithologique Normand, 21 p.

DEBOUT G, PURENNE R et DESMARES J (2011) - Les goélands nicheurs urbains de l'agglomération de Cherbourg - Recensement 2011. Cherbourg-Octeville (FR). Groupe Ornithologique Normand, 18 p.

DEBOUT G (2016) - Liste rouge des oiseaux menacés de Normandie

DEBOUT G. (2022) - Goéland argenté *in* Debout G & Chevalier B. (2022). Nouvel atlas des oiseaux de Normandie. Nidification et présence hivernale. GONm/OREP, Bayeux.

DEBOUT G. (2023) - Les goélands nicheurs urbains de Normandie. *Alauda*, 91 : 259-270.

JAILLET, V (2014) - Les goélands nicheurs urbains de la ville de Cherbourg-Octeville - Saison 2014. Cherbourg-Octeville (FR) : Groupe Ornithologique Normand, 23 p.

JAILLET, V (2015) - Les goélands nicheurs urbains de la ville de Cherbourg-Octeville - Saison 2015. Cherbourg-Octeville (FR) : Groupe Ornithologique Normand, 18 p.

ISSA N. & MULLER Y. coord. (2015) - Atlas des oiseaux de la France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

LAPIE, D. & PURENNE, R. (2022) - Inventaire et recensement des goélands nicheurs sur les toits de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin - Saison 2022. Groupe Ornithologique Normand, 20 p.

- LAPIE, D. & PURENNE, R. (2024) - Recensement des goélands nicheurs sur le site de Naval Group (Cherbourg-en-Cotentin) en 2024. Groupe Ornithologique Normand, 7 p.
- LE GUILLOU, G., ANSELME, M., JACOB, Y. et MOREL, F. (2014) - Suivi de la population de goéland marin *Larus marinus* de la ville du Havre - Éléments de comparaison avec les autres colonies de Haute-Normandie - Saison de reproduction 2014. Le Havre (FR) : Groupe Ornithologique Normand, 2014. 53 p.
- MOREL F. & LE GUILLOU G. (2017) - Inventaire et recensement des goélands argentés nicheurs sur les toits de la ville du Havre. Groupe Ornithologique Normand / ville du Havre.
- PONS, J.M. Causes et mécanismes de l'évolution numérique de la population française de goélands argentés *Larus argentatus* depuis 1850. 1996. in Journées scientifiques et techniques du Havre. Colonies de goélands en zone urbaine. pp. 53-63.
- PESNEL E & MOREL F (2019) - Inventaire et recensement des goélands nicheurs sur les toits de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin - Saison 2019. Groupe Ornithologique Normand, 20 p.
- PURENNE, R. DEBOUT, G. & BARRIER A. (2011) – Suivi de la colonie de goélands et des autres espèces nicheuses du terre-plein des Mielles - Résultats 2011. Groupe Ornithologique Normand. 6 p
- Les goélands nicheurs urbains de la ville de Cherbourg-Octeville - Saison 2012. Cherbourg-Octeville (FR) : Groupe Ornithologique Normand, 16 p.
- PURENNE, R. et DEMAREST, T. (2012) - Les goélands nicheurs urbains de la ville de Cherbourg-Octeville - Saison 2012. Cherbourg-Octeville (FR) : Groupe Ornithologique Normand, 16 p.
- PURENNE, R. (2018) – Impacts de la prédation du Renard roux *Vulpes vulpes* sur la colonie plurispécifique de goélands de l'île de Tatihou (Manche) de 2014 à 2017. Alauda, 86: 203-214.
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016) - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

## Annexe : cartes de distribution des trois espèces de goélands par secteur

